

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2017.



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire **lundi 13 mars 2017 à 20 heures 30.**

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents sauf absents excusés : D. CHABOT qui a donné pouvoir à J. SAINT-MARTIN et L. PASCAL qui a donné pouvoir à N.ESCLAPEZ. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.

Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

I/ Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune de SELONNET.

M. REY prend la parole pour informer le Conseil que suite à une baisse des effectifs et au risque de perdre 3 postes d'enseignants, une solution (proposée par SELONNET) a été trouvée. Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) consistera donc au maintien des 2 écoles maternelles (SEYNE et SELONNET), les CP de SEYNE iront à SELONNET et les CE1, CE2, CM1 et CM2 de SELONNET viendront à SEYNE (pour l'instant, l'école de MONTCLAR ne souhaite pas faire partie de ce regroupement. Cette solution a été présentée aux parents d'élèves lors d'une réunion (le 07/02/2017) pilotée par les 2 communes et en présence de Mme CIRIER, Inspectrice d'Académie. Une commission a été créée pour se pencher sur les aspects pratiques de ce regroupement : cantine, transports,.... Dans un souci d'attachement au Service Public et afin de conserver les écoles indispensables au tissu local, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce regroupement.**

II/ Débat sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

La Loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) de 2014 permet à Provence Alpes Agglomération d'être compétente de droit en matière de PLU à partir du 27 mars 2017 sauf si une minorité de 12 communes (9540 habitants) votent contre. Toutefois, le Maire garde sa compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme et de confier ou non leur instruction à la communauté ou à une autre collectivité. Le débat s'ouvre, sachant que le législateur souhaite la création d'un PLUI (vision prospective du territoire, pérennité et attractivité des pôles d'activités, vision prospective du territoire...). Mais ne vaudrait-il mieux pas d'abord réalisé le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) dont l'arrêt a été signé par le Préfet et qui doit fixer les orientations et les grandes lignes d'urbanisme ? Ce PLUI n'est-il pas préjudiciable pour notre territoire, les Collectivités et nuire au développement ?

Face à toutes ces problématiques, **le Conseil Municipal, par 4 voix contre (D. BARON-G. CHABOT –N. ESCLAPEZ (+pouvoir) 9 abstentions et 2 voix pour (F. HERMITTE et M. ASTIER) refuse le PLUI.**

III/ Aménagement dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il s'agit de préciser 2 points à la demande de modification n°1 à notre PLU : 1/ intégration d'une demande de création d'une UTN (Unité Touristique Nouvelle) concernant le projet du refuge pour la délivrance du permis de construire. 2/ Vérifier la possibilité de créer un snack d'altitude au sommet du télésiège du Grand-Puy (création de toutes les activités liées au tourisme). **Voté à l'unanimité.**

IV/Marchés et participation

*Travaux de rénovation des ruelles du centre Ancien : réfection des réseaux eau et assainissement et création d'un réseau d'eau pluvial et le revêtement des surfaces. Réalisation avec les mêmes matériaux que ceux utilisés dans une partie de la Rue Haute (pierre de luzerne, pavés, enrobés noir et ocre). Des financements ont été obtenus pour un montant de 142 145 € (Agence de l'Eau, DETR, Conseil Départemental et Région).

Consultation a été faite selon la procédure adaptée, estimation des travaux : 242 541 € HT, 2 entreprises ont répondu : Entreprise Richard MICHEL (240 355,87 € HT) et EIFFAGE (257 042,00 € HT). Après ouverture des plis, **le Conseil Municipal, à l'unanimité décide** de confier ces travaux à l'entreprise Richard

*Travaux de terrassement au Grand-Puy : il s'agit d'une régularisation à l'entreprise TRON Stéphane pour des travaux déjà réalisés mais qui avaient été impossible à programmer à l'avance (tranchées tuyaux neige, terrassement piste haute neige artificielle, arrachage souches broyage, terrassement Jardin des neiges, piste de remontée pour la poulie,...) pour un montant de 38 430 € HT. **Voté à l'unanimité.**

*Travaux de désamiantage à la Maison des Jeunes : l'étude technique réalisée a démontré la présence d'amiante dans le plafond et dans la colle de certaines dalles de sol à la piscine. Concernant les travaux de désamiantage 3 entreprises ont répondu (1 pour un montant de travaux de 58 000 € HT, la 2^{ème} pour 76 400 € HT et 44 800 € HT pour la dernière). **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** d'attribuer les travaux à l'entreprise JADE (Barcelonnette) pour un montant de 44 800 € HT.

*Versement d'une participation pour la mise en place de containers semi-enterrés : dans le cadre de l'amélioration de la collecte des ordures ménagères et l'installation de colonnes semi-enterrés une convention avait été passée avec la Communauté de communes qui précisait que les communes qui choisissaient de

s'équiper de points de collecte semi-enterrés prendraient à leur charge le surcoût par rapport aux colonnes aériennes minoré de 10 % pour les colonnes de 3m3 soit un montant de 4 960,80 € HT pour notre commune.
Voté à l'unanimité.

V/ Demande de subvention FEADER travaux forestiers.

D. BARON prend la parole pour informer le Conseil d'une demande de subvention desserte forestière FEADER (Région) afin d'améliorer les infrastructures routières pour mieux valoriser les bois récoltés en forêt communale et sécuriser les conditions de circulation pour les camions de gros tonnage. Il s'agit d'une reprise et amélioration de la desserte existante sur 5 kms pour rendre possible la jonction du Col de Fissac au Grand-Puy (élargissement, revers d'eau, radiers,...) et études préalables en vue de l'installation d'un pont de tonnage autorisé à 40 T (pont de la Blanche) pour un coût total de 203 516,88 € HT subventionné à 70 % par la Région + 10 % car demande soutenue par la Charte Forestière. **Voté à l'unanimité.**

VI/ Demande de subvention FODAC véhicules.

M. ASTIER prend la parole pour informer le Conseil de la nécessité de remplacer ou d'acquérir des véhicules d'occasion : 1 mini-pelle + remorque et un véhicule utilitaire pour le budget de l'eau et au budget transport scolaire 1 véhicule pour le transport de personnel (formations, services techniques,...) pour un montant d'environ 27 000 € HT subventionné à 25 % dans le cadre du FODAC. **Voté à l'unanimité.**

VII/ Ressources Humaines

*Mise à disposition de personnel de la Communauté d'Agglomération : un agent de la Communauté d'Agglomération va assurer à mi-temps le remplacement du congé maternité et congé parental de la Secrétaire Générale. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à signer la convention qui précisera les modalités de cette mise à disposition.

*Recrutements saisonniers : M. ASTIER prend la parole pour faire part aux Conseillers des recrutements saisonniers aux Services techniques : 4 agents pour venir en renfort des Services Techniques (débroussaillage, emplois routiers, espaces verts, plantations,...) 1 étudiant pour l'entretien du village. Concernant la piscine : 1 Maître-Nageur Sauveteur et 2 agents (1 pour juillet et 1 pour août étudiant) pour l'encaissement des droits d'entrée et l'entretien et le ménage des vestiaires, du hall et des abords de la Maison des Jeunes. Pour l'ALSH : 4 agents : 1 pour la Direction et l'encadrement de l'ALSH) et 3 pour assurer l'animation. Maison du Mulet : recrutement d'un agent en contrat d'avenir pour assurer la mission de développement local, agrotourisme, palefrenier soigneur. Remontées mécaniques : 1 agent pour assurer la direction et l'encadrement de l'activité VTT. **Le Conseil Municipal à l'unanimité vote** ces recrutements.

VIII – Questions diverses

1/ Nouvelles conventions avec l'École de Ski Français (ESF) du Grand-Puy pour la mise à disposition d'un local et du jardin des neiges : **à l'unanimité le Conseil Municipal autorise** le Maire à signer les conventions qui précisent les conditions techniques et financières (1800 €/an pour une durée de 4 ans pour le Jardin d'enfants et 1000 €/an pour 8 ans pour le local) de ces mises à dispositions.

2/ Nomination d'un Conseiller Municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : le Maire fait part d'un courrier de Provence Alpes Agglomération nous demandant de désigner un Conseiller Municipal pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée d'évaluer les transferts de charges. Après un tour de table, Joëlle SAINT-MARTIN est désignée à l'unanimité.

3/ Convention de passage de lignes avec le Syndicat d'Énergie 04 (SDE 04) : afin d'alimenter en électricité un bâtiment aux Jurans, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à signer avec le SDE 04 une convention d'autorisation de passage sur le domaine public.

4/ Demande d'inscription de coupes à l'état d'assiette 2018 de l'ONF : demande d'inscription à l'état d'assiette 2018 de l'ONF des coupes n° 45 aux Condamines et n°56 au Grand-Puy. **Voté à l'unanimité.**

5/ Tarifs Gîtes de Pompiéry : depuis quelques semaines, de façon non continue, des charpentiers qui travaillent sur le chantier du futur gymnase sont logés aux Gîtes de Pompiéry, il est donc nécessaire de créer un tarif de location à la semaine. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte** le tarif de 125 € la semaine et **décide** de leur facturer les frais de blanchisserie. 6/ Indemnité d'occupation du local de la Bugade : comme les années précédentes, **le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (L. PASCAL), décide** de verser à M. SOLDINI une indemnité de 255 €/an pour l'utilisation du local « Musée de la Bugade » dont il est propriétaire. 7/Adhésion Fondation du Patrimoine : le Maire propose de verser une participation de 120 € pour adhérer à cette Fondation qui apporte aide et conseils pour de petits ouvrages du patrimoine privé et public non protégé. **Voté à l'unanimité.**

8/ Maisons Saint-Pierre : la commune est propriétaire des Maisons Saint-Pierre depuis le 01/01/2017. Le bâtiment a été rendu en bon état d'entretien, mais le bardot de la toiture a 45 ans et une expertise a démontré qu'il était très usé. ERILIA a fait procéder à quelques réparations, mais c'est le toit qu'il faut refaire (80 000 € environ). Faut-il se lancer dans un contentieux avec ERILIA ? Notre conseil juridique pense que l'on peut

gagner. Le Maire propose donc, au Conseil de se lancer dans cette procédure. **Voté par 14 voix pour et 1 abstention (L. PASCAL).**

9/ Demandes de subventions : concernant la Réserve Parlementaire, il est nécessaire de reformuler notre demande de subvention pour le matériel informatique des écoles, en effet cette subvention doit être demandée dans le cadre d'un équipement informatique et non d'un renouvellement. **Voté à l'unanimité.** Pour la DETR, le Maire propose d'abandonner le projet d'installation d'une colonne WC au profit de la rénovation des toilettes situées à côté de la BCD. **Voté à l'unanimité.**

10/Info projet refuge : deux réunions de la Commission de pilotage ont déjà eu lieu. Le groupe de travail pôle montagne du Conseil Municipal est constitué de M. REY - D. BARON – D. CHABOT – P. DI MALTA et F. CHARRIER (à compter de ce soir). A présent, les réunions vont aborder un côté moins technique et plus intéressant, le Maire profite donc de ce compte-rendu pour préciser que toutes les personnes intéressées par ce projet sont les bienvenues.

11/ Proposition achat d'une coupe de bois : l'ONF nous fait part de la proposition d'achat d'une coupe de bois sur pied (au défens de Charcherie) par la SARL BAYLE pour un montant de 16 225 € HT. **Voté à l'unanimité.**

Séance levée à 23 heures 30

